NEWSLETTER numéro 141
15 OCTOBRE 2026 – 4 HECHVAN 5787

Études Juives au Féminin
sous la Direction de Madame Joëlle BERNHEIM

LES MERCREDIS DE L'EJAF

PAR ZOOM

MERCREDI 21 OCTOBRE 20H France / 21H Israël



Avec Monsieur le Grand Rabbin Gilles BERNHEIM

Question d'actualité :

« La loi de D. contre la liberté de l'homme ? »(1)

La Hala'ha dans une société démocratique.

Dans le cadre de nos études sur l'intégrisme, le fondamentalisme, la laïcité...nous allons réfléchir sur la question : la loi divine contre la liberté des hommes ?

Nous aborderons le sujet de la Hala'ha, la loi juive, le droit hébraïque (michpat ivri) dans une société démocratique, sous une forme spécifique propre à l'Etat d'Israël :

«La Hala'ha peut-elle fonctionner dans une société démocratique ? Les décisions relatives à la gestion des affaires dans une société démocratique sont prises à la majorité. Est-il imaginable qu'un problème hala'hique soit résolu par un vote à la majorité ? »

Alors qu'une société démocratique, aujourd'hui, ne saurait être une société hala'hique, cela ne signifie pas pour autant que la Hala'ha ne puisse pas fonctionner dans une société démocratique, ou inspirer cette dernière. Cette tâche requiert des talmudistes de premier ordre. Reste que le savoir ne suffit pas. Le savant doit être au fait de l'esprit du temps, en comprendre les préoccupations intellectuelles et émotionnelles. C'est ainsi qu'il peut relever les défis de chaque jour nouveau.

Deuxièmement, il faut rendre à la Hala'ha sa fonction originelle. Aux prises avec les problèmes du moment, et tout particulièrement dans la vie de l'Etat d'Israël, la Hala'ha doit se révéler comme une sagesse du faisable, accordant une priorité à l'éthique. Cela exige que les Maîtres assument la responsabilité personnelle de leurs décisions, ainsi que le Talmud l'exige.

Une Torah d'Eretz Israël.

Pour recevoir le lien Zoom, merci de vous inscrire : contact@ejaf.fr

PAF : 10 €

INSCRIPTION AU SÉMINAIRE SUR NOTRE SITE www.ejaf.fr
ou copier le lien ci-après dans google pour accéder à notre site de paiement :
https://www.helloasso.com/associations/ejaf/adhesions/5787-inscription-annuelle-seminaires

Information - Inscription : site www.ejaf.fr - mail : contact@ejaf.fr ou ejaf.bml@gmail.com - tél : 07 66 53 92 46